

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AFER CONVERTIBLES

Code ISIN FR0012264653

Ellipsis Asset Management - Groupe EXANE

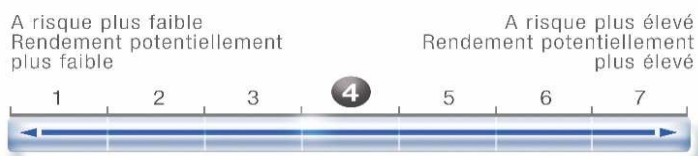
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Afér Convertibles est un fonds nourricier de l'OPCVM maître de droit français Ellipsis European Convertible Fund (part D). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice ECI-Europe couvert contre le risque de change au moyen d'une gestion active directionnelle sur les obligations convertibles européennes. Le FCP sera investi à hauteur de 85% minimum de l'actif dans le fonds maître Ellipsis European Convertible Fund (part D) et à hauteur de 15% maximum en liquidités. Le FCP pourra également recourir à des dépôts avec des établissements de crédit. La performance du FCP sera fortement corrélée à celle du fonds maître mais sera toutefois moindre du fait, entre autres, de frais spécifiques supportés par le FCP nourricier.
- L'indicateur de référence du fonds est celui de l'OPCVM maître, soit l'indice ECI-Europe EUR-H.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

- Le fonds maître, Ellipsis European Convertible Fund, a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la meilleure performance possible au moyen d'une gestion active directionnelle sur les obligations convertibles européennes.
- La performance du fonds maître peut être rapprochée a posteriori de celle de l'indice Exane ECI Europe EUR-H. Cet indice est représentatif du marché des obligations convertibles européennes, pondéré par la capitalisation, couvert contre le risque de change par rapport à l'euro et calculé coupons réinvestis par la société Exane Derivatives. Il est disponible sur le site www.exane-eci.com.
 - La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire qui privilégie la sélection des titres en suivant 3 étapes :
 - En premier lieu, une analyse qualitative du risque de crédit qui vise à s'assurer du caractère pérenne du modèle économique et financier de l'émetteur. Cette analyse s'appuie sur une évaluation de la qualité du crédit enrichie d'une appréciation systématique de la qualité de la gouvernance (ex. : intégrité du management, indépendance du conseil d'administration, pratiques comptables et fiscales,...), des risques de réputation et des risques réglementaires. Ainsi, chacun des critères contribue à l'appréciation qualitative du risque de crédit sans être nécessairement disqualifiant pris individuellement. L'objectif est d'éviter les émetteurs qui pourraient être sanctionnés par le marché à court ou moyen terme pour leur risque de défaut, leurs pratiques de gouvernance, l'impact d'une évolution réglementaire sur leur modèle économique ou bien pour une question de réputation (analyse des controverses). Ce premier niveau d'analyse peut conduire à l'exclusion d'un titre.
 - En second lieu, une appréciation multicritères, selon 3 axes d'analyse (une analyse fondamentale, une analyse quantitative du profil de risque et une analyse de la liquidité), qui conduit à la sélection des convertibles et au calibrage des positions.
 - Enfin, la dernière étape de construction du portefeuille vise à ajuster les niveaux d'exposition aux marchés d'actions, de crédit et de taux ainsi qu'aux risques thématiques et sectoriels en cohérence avec l'analyse du contexte macroéconomique.
- Le fonds maître est exposé à hauteur de 60% minimum de l'actif net en obligations convertibles et titres assimilés européens (dont le marché directeur de l'action sous-jacente est situé dans un pays de l'Espace Economique Européen ou en Suisse). Il peut également être exposé à hauteur de 40% maximum à des obligations, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés en vue de gérer la trésorerie ou de diversifier le portefeuille. L'allocation s'effectue sans prédominance géographique, sectorielle et de taille parmi les principaux marchés européens, et sans contrainte de notation. Les niveaux d'exposition aux marchés d'actions, de crédit et de taux sont pilotés en cohérence avec l'analyse du contexte macroéconomique développée au sein d'Ellipsis AM. La fourchette de sensibilité moyenne du portefeuille aux actions sous-jacentes est comprise entre 10% et 90% et la fourchette de sensibilité moyenne du portefeuille aux taux est comprise entre 0 et +7. Le FCP est couvert contre le risque de change, c'est-à-dire contre le risque de variation de la devise de libellé de chaque instrument financier face à la devise de référence du FCP, à proportion de l'exposition.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de reconstitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue de couvrir le portefeuille. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 9h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- **Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette catégorie s'explique par le fait que le fonds maître est investi sur des obligations convertibles ayant une sensibilité significative aux actions sous-jacentes. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection. Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection. Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre fonds sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus du fonds maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître :

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté.

Risque de liquidité : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM et de son fonds maître, il convient de se reporter au prospectus de votre fonds, disponible sur le site : www.afer.fr et sur demande auprès de la société de gestion à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum*
Frais de sortie :	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

** Le pourcentage indiqué est une estimation. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

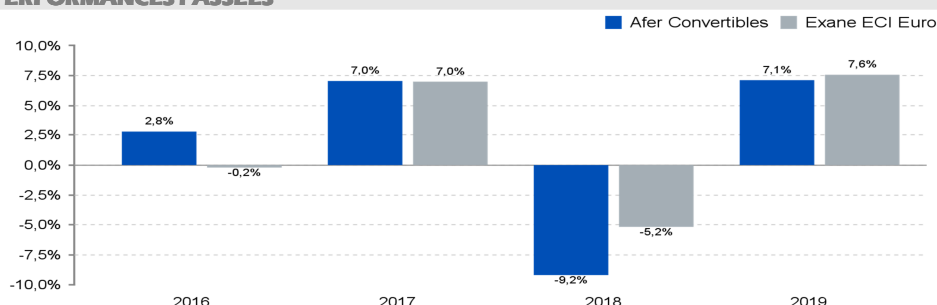
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC et des commissions de mouvement.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.afer.fr ou sur demande auprès de la société de gestion à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,83 % TTC de l'actif net**

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance :	Néant

PERFORMANCES PASSES



Le 7 décembre 2020 le fonds devient nourricier d'Ellipsis European Convertible Fund (part D). Les données de performance publiées jusqu'au 7 décembre 2020 concernent Afer Convertibles avant sa transformation en OPCVM nourricier d'Ellipsis European Convertible Fund (part D) et ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A compter du 7 décembre 2020, le FCP retient le nouvel indicateur de référence composite suivant : Exane ECI Europe EUR-H

La part a été créée le 19 janvier 2015.

La devise de valorisation est l'euro (EUR).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie non acquis au fonds.

Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) de l'OPCVM et de son fonds maître sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 6 rue Ménars, 75002 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com. Les documents d'information du fonds maître peuvent également être consultés sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et est publiée sur le site internet www.afer.fr.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 décembre 2020.